

L'impact de la défaite de 1940 sur les maires : *l'exemple de l'arrondissement de Senlis*

Eric DANCOISNE

Conséquence directe de l'effondrement du "front de la Somme", appelé également "front Weygand", l'Oise est envahie le 6 juin 1940 par les troupes allemandes. Les derniers combats s'achèvent le 12 juin dans le département, notamment à Ormoy-Villers près de Crépy-en-Valois, dont le secteur était un des éléments de la dernière ligne de défense avant Paris, la ligne Chauvineau. C'est le début de l'Occupation pour les Isariens.

Avant l'invasion, les municipalités étaient à leur place et maintenaient de cette façon la continuité républicaine au niveau local. De plus, l'opinion publique s'accrochait aux communiqués rassurants parus dans la presse pendant la "drôle de guerre".

Mais les six semaines de combats et de bombardements précipitent brutalement les populations sur les routes. Celles de l'arrondissement de Senlis se réfugient officiellement dans le Morbihan, à l'instar des autorités publiques, corps préfectoral et personnel mayoral compris. Au retour d'évacuation, les municipalités retrouvent des communes et des habitants ter-

riblement meurtris. C'est dans ce contexte de tourmente que la République s'effondre, après le vote des pleins pouvoirs accordés au Maréchal Pétain, le 10 juillet 1940. Les maires doivent alors servir un régime dictatorial et antirépublicain au service de l'Occupant.

Ces éléments rappelés, quel fut l'impact de la défaite sur l'attitude des maires dans l'Oise ? Comment les premiers magistrats communaux se sont-ils comportés après la signature de l'armistice le 22 juin 1940 ? (1) Quelle signification peut-on donner à leur volonté de se maintenir malgré tout ?

La première partie portera sur l'idée que les maires devaient faire face à une situation inimaginable en temps de paix, tant les difficultés de vie des populations étaient criantes. Pourtant, de nombreux maires démissionnèrent. Aussi, la deuxième partie portera sur la démission de ces premiers magistrats communaux. Enfin, dans une troisième partie, nous analysons une situation communale particulière, à travers celle de Senlis.

A. Faire face

Dans un ouvrage bien documenté et s'appuyant sur de nombreux témoignages, Thierry Nélias rappelle les terribles journées du printemps 1940 (2). Confrontés à des situations extrêmes, traumatisantes et exténuantes, les maires se doivent d'être à la hauteur au lendemain de la signature de l'armistice avec l'Allemagne, le 22 juin 1940.

a) L'arrondissement de Senlis : un territoire riche aux activités diversifiées

L'arrondissement de Senlis compte 9 cantons pour 167 communes, et ce depuis le rattachement des cantons de Liancourt et de Mouy consécutif à la disparition de l'arrondissement de Clermont en 1926 (3). Il est administré par Eugène Dumoulin depuis le 5 avril 1934.

Né à Limoges le 31 octobre 1888, Eugène Dumoulin incarne l'archétype d'une carrière réussie, puisqu'il débute comme rédacteur à la Préfecture de la Haute-Vienne en 1907, où il gravit rapidement des échelons jusqu'en 1920.



1. Les maires doivent faire face à des situations catastrophiques au lendemain de la défaite de 1940, notamment pour le ravitaillement et le logement des sinistrés.

**Place Gambetta
à Crépy-en-Valois.
Cliché d'auteur inconnu.**

(Fonds personnel)

Cet ancien combattant de la Grande Guerre devient sous-préfet de Mortain en 1926, mais il est placé au service du préfet de Seine-et-Oise d'abord, puis à celui du cabinet du préfet de Police, juste avant la journée choc du 6 février 1934 (4). Ses rapports et sa correspondance rédigés avec sérieux et minutie sont une source importante pour connaître la vie administrative, sociale, économique et politique de l'arrondissement. Eugène Dumoulin est par ailleurs le fonctionnaire dévoué à la cause républicaine et rien avant 1940 ne pouvait laisser envisager une adhésion au régime de Vichy.

Ce sous-préfet doit administrer un arrondissement marqué par de fortes disparités. Peuplé de 155 000 habitants (40 % de la population isarienne de 1936), l'arrondissement de Senlis présente des territoires très différents.

En effet, les vallées de l'Oise (cantons de Creil et Pont-Sainte-Maxence), du Thérain (Mouy) et de la Brèche inférieure (Liancourt) sont peuplées, urbanisées et industrialisées. En revanche, les cantons ruraux (Betz, Crépy-en-Valois, Nanteuil-le-Haudouin, Neuilly-en-Thelle, Senlis), sans être tota-

lement dépourvus d'industries (Crépy-en-Valois, Neuilly-en-Thelle), voués à la grande culture ou à l'exploitation de la forêt, contrastent très fortement par rapport aux fortes densités de population observées dans les cantons urbains et industriels. Ainsi le canton de Creil compte 260 habitants par km² alors que celui de Betz n'a que 33 habitants par km², d'après les chiffres du recensement de 1936.

Du point de vue politique, l'arrondissement de Senlis est dominé à la veille de la guerre par deux autres fortes personnalités : les députés-maires socialistes SFIO Jean Biondi, maire de Creil, conseiller général de Neuilly-en-Thelle, et Jean Vassal, maire et conseiller général de Crépy-en-Valois. Cependant, la droite modérée est majoritaire au sein du personnel municipal, puisque sur 167 maires une bonne soixantaine se réclament de l'Union Républicaine Démocratique, près d'une trentaine sont des radicaux indépendants qui ne se sont pas reconnus dans la dynamique du Front populaire, auxquels on ajoutera deux maires démocrates populaires (démocratie chrétienne), dont celui de Liancourt, Paul

Soulier, et trois conservateurs, ce qui a d'ailleurs permis à la droite, regroupée au sein de l'URSO, (l'Union Républicaine Sociale de l'Oise), de remporter un siège de sénateur en juillet 1939, au profit du conseiller municipal et général de Senlis, le radical indépendant Alexandre Warusfel (5).

Cependant, ces considérations politiques volent en éclat sous l'Occupation.

b) La mise en place de l'appareil d'occupation

Dès le début de l'Occupation, les maires se trouvent contraints de répercuter les ordres allemands. Le fait n'est pas nouveau, puisque lors des invasions et occupations du 19^e siècle et lors de la Grande Guerre, les maires ont toujours été en situation d'interface entre l'occupant et leurs administrés (6). Aussi, tout en essayant de soulager les grandes difficultés de la population, ils sont sous la coupe des *Kommandanturen*.

En effet, l'Occupant met en place un maillage administratif qui évolue fortement au cours des années 1940-1942. Dans les tout premiers temps, l'Occupant opte pour une administration directe (7). Il met en place dans chaque

canton une *Ortskommandantur*, le premier échelon administratif et militaire allemand. Jusqu'en septembre 1940, il semble que ces *Ortskommandanturen* aient dépendu directement de la *Feldkommandantur* de Beauvais (n°580), elle-même dépendante de l'*Oberfeldkommandantur* 592 regroupant l'Oise, la Somme et la Seine-inférieure (8). Cette organisation était placée sous la responsabilité du gouverneur militaire en France, le *Militärbefehlshaber in Frankreich* (MBF)(9). Ce n'est qu'en septembre 1940 que sont créées les *Kreiskommandanturen* de Beauvais (n°804), de Compiègne (n° 638) et de Senlis (n° 686) (10). S'appuyant sur des archives de la Gendarmerie nationale, Françoise Leclère-Rosenzweig indique que les *Ortskommandanturen* disparaissent au cours de l'automne 1940 (11). Nos dépouillements indiquent que celles de Creil et de Crépy-en-Valois ont été en exercice jusqu'à la Libération (12). Une restructuration de ce maillage allemand intervient en mars 1941. La *Feldkommandantur* de Beauvais est supprimée. Avec celle d'Amiens, elle forme la *Feldkommandantur* (n°580) d'Amiens-Beauvais. Beauvais n'est plus alors qu'une *Kreiskommandantur*.

En juin 1942, les Allemands créent à nouveau deux *Feldkommandanturen* séparées. Beauvais devient par conséquent la *Feldkommandantur* n°638 (13).

De fait, les Allemands chercheront l'efficacité et les maires légaux qui avaient fait leurs preuves sous la République finissante ne seront pas inquiétés. Ainsi, ils laisseront le Préfet Paul Vacquier (14) et le sous-préfet de Senlis agir au mieux de leurs intérêts, tout en surveillant l'administration préfectorale et communale, les obligeant à disposer des doubles du courrier échangé entre les maires et le corps préfectoral.

2. L'organisation administrative allemande dans la région de Creil, après l'armistice du 22 juin 1940.

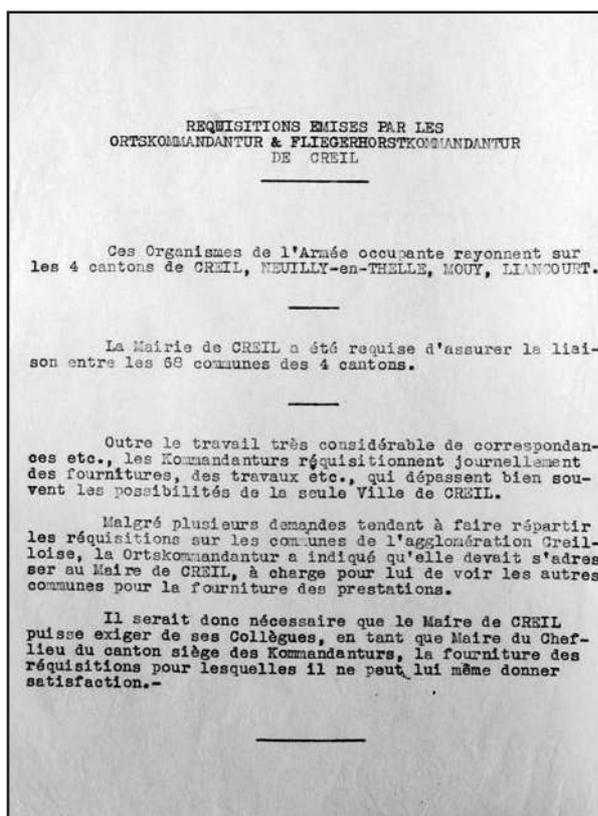
Document non daté, probablement de l'été 1940.

(Archives Municipales de Creil, boîte 20 Instructions relatives aux réquisitions)

c) Les Allemands désignent des maires provisoires (début de l'été 1940)

De ce fait, l'Occupant épouse dans l'Oise la structure administrative française en abandonnant la gestion directe du département, tout en faisant appel à des personnalités locales pour administrer provisoirement les communes : à Creil, un dénommé Duchatelle (15), à Crépy-en-Valois, le commerçant Gorry puis le juge de paix Brûlé (16), à Mouy, Gaston Lantez (17), à Nanteuil-le-Haudouin, le comptable Gustave Gayet (18). La sous-préfecture est confiée au maire provisoire de Senlis, l'huissier Maurice Lenoir (19), puis au maire légal Félix Louat, jusqu'au retour d'Eugène Dumoulin (20).

La situation de Senlis est extrêmement confuse. Des courriers échangés entre le maire et la sous-préfecture ou entre le maire du chef-lieu d'arrondissement et les autres maires de ce même ressort, soulignent la désorganisation administrative française consécutive à la débâcle (21).



Dans une lettre de Maurice Lenoir adressée au préfet Paul Vacquier, le 16 août 1940, le maire provisoire de Senlis indique qu'il a été nommé par l'*Ortskommandantur* de Senlis en l'absence de Félix Louat. Cette installation à la mairie par les Allemands avait été confirmée par le sous-préfet légal, Eugène Dumoulin (22). Maurice Lenoir aurait été installé par les Allemands le 25 juin 1940, jour de l'application effective des conditions de l'armistice signé le 22 juin 1940 entre la France et l'Allemagne. Du fait du retour de Félix Louat à Senlis dans le courant du mois de juillet, Maurice Lenoir demandait au sous-préfet de Senlis de reprendre ses activités d'huissier (23). Aussi, deux hommes étaient à la tête de la mairie : Maurice Lenoir et Félix Louat. D'après Lenoir, les Allemands l'auraient maintenu en place, malgré le retour du maire légal, pour qu'il puisse s'occuper du ravitaillement (24). Et ce serait Maurice Lenoir lui-même qui aurait mis fin à cette situation en indiquant que "sa fonction d'huissier ministériel lui

[interdisait] de s'occuper d'une affaire commerciale et de recevoir une rémunération quelconque (25)". Nous ne savons pas quelle fut la réaction allemande.

Du reste, il semble que la ténacité du préfet Paul Vacquier à faire valoir les droits de la souveraineté française par rapport à l'Occupant l'ait emporté. Dès le 13 juillet 1940, le préfet de l'Oise indiquait à Félix Louat qu'il avait été délégué maire par l'autorité allemande en vertu des textes préconisant le remplacement éventuel du sous-préfet par le maire du chef-lieu, et à la suite d'un accord entre elle et le préfet et non par la simple décision des Allemands.

La mainmise sur l'appareil administratif français par les Allemands est rapide. Les conditions de l'article 3 de l'armistice du 22 juin 1940 sont appliquées à la lettre (26). Les maires, représentants de l'Etat, doivent se soumettre ou se démettre.

B. Se soumettre ou se démettre ?

Démissionner en démocratie ne fait pas partie du vocabulaire d'un élu local. Ce verbe s'apparente pour beaucoup à un reniement de leur mandat confié par les électeurs (27). L'élu local est habité par des valeurs qu'il considère comme républicaines. Servir la population est une de ces valeurs. Cette valeur cardinale fait partie de *l'habitus* de l'élu local que la loi du 5 avril 1884 a consacré. Certes, il est d'abord un représentant de l'Etat, mais il est aussi, par son élection au suffrage indirect, un représentant de la population. La débâcle et son corollaire, la défaite d'abord, la mise en place du régime de Vichy et le culte maréchaliste ensuite, interrogent d'une certaine manière l'édifice républicain au niveau local. Or, le nombre de démissions au cours du premier

semestre de l'année 1941 inquiète le préfet Vacquier et le sous-préfet Dumoulin.

a) Des sources diverses pour étudier la question des démissions mayorales

Pour étudier les démissions des maires sous l'Occupation, nous disposons de plusieurs types de sources, essentiellement concentrées aux archives départementales : presse, rapports de police et du corps préfectoral, lettres de démission.

Nous avons, tant au niveau de la préfecture que des sous-préfectures, des registres de démission relatifs à celles des maires, des adjoints et des conseillers municipaux. De plus, les liasses des affaires communales par arrondissement sont également très utiles, car elles nous informent, entre autres, sur la nature des démissions et sur le contexte dans lequel elles se sont effectuées. Au niveau de la sous-préfecture de Senlis, deux liasses synthétisent les informations provenant du cabinet du préfet (28).

Elles couvrent la période 1940-1945. 70 communes de l'arrondissement de Senlis sur 167 ont fait l'objet de l'ouverture d'un dossier, à la suite de la démission d'un conseiller municipal, d'un adjoint ou d'un maire (29). D'ores et déjà, nous savons que 58 % d'entre elles (97 communes) ont été marquées du sceau de la stabilité. Des 42 % restantes (70 communes), il faut distinguer celles qui ont fait l'objet de la nomination d'une délégation spéciale -18 au total (30)-, de celles qui ont été nommées en vertu de la loi du 16 novembre 1940 - 12 en tout (31) - et de celles enfin qui n'ont vu le départ que d'un ou de plusieurs membres du conseil municipal, soit 38 communes.

C'est donc une trentaine de conseils municipaux qui ont effectivement été remaniés par Vichy, sur les 167 de l'arrondissement.

b) Un phénomène de grande ampleur au cours du premier semestre 1941

Entre janvier et juin 1941, les démissions se sont amplifiées. Le sous-préfet de Compiègne est le premier à insister sur ce phénomène, dès janvier 1941 : "J'ai eu ces temps derniers plusieurs visites de Maires qui m'ont dit franchement, ou laissé entendre, leur intention de démissionner. J'en ai retenu quelques-uns. D'autres ont maintenu leur décision. Je puis dire de certains que je ne les ai jamais considérés comme étant des courageux et que leur détermination leur permet de reprendre la vie calme qu'ils affectionnent en ces temps troublés. Par contre, d'autres se débattent au milieu de difficultés réelles. Mon devoir est de les aider, de les soutenir. Je le fais et j'arrive à les maintenir. Mais il est un motif qui revient et contre lequel je ne puis rien : l'interdiction aux Maires d'augmenter les salaires et traitements de leurs employés alors que le travail a doublé et que le coût de la vie s'est sérieusement accru (32)". Le mois suivant, il indique qu'il lui est difficile de remplacer les conseillers municipaux et que dans certaines communes il ne trouve tout simplement pas de remplaçants.

Le préfet Vacquier s'en inquiète dans son rapport daté du 31 mars 1941 : "Les démissions de magistratures municipales deviennent d'ailleurs de plus en plus fréquentes et leur remplacement n'est pas toujours aisé ; on trouve difficilement en effet des personnes qualifiées ou acceptant d'endosser les responsabilités et les ennuis que les fonctions comportent dans les circonstances actuelles" (33).

Dans le même temps, le sous-préfet de Senlis opte pour une toute autre attitude. Soit il est dans la déni du phénomène, soit il vante les mérites des nouvelles mesures prises à l'encontre des communes de plus de 2000 habi-

VILLE DE MOUY (OISE)

Mouy, le 15 juillet 1940

RECEVU
17 JUIL 1940
CLINANT DU PREFET

Monsieur le Prefet

Nommé Maire de Mouy contre mon gré par l'autorité allemande j'ai dû obéir. Monsieur le sous-prefet provisoire M. Louat maire de Senlis d'accord avec la commandature m'ayant mis sur les épaules la lourde charge de m'occuper de toutes les communes du canton et les lois françaises étant toujours en vigueur je sollicite de votre bienveillance de m'accorder audience à la Préfecture le jour qui il vous plaira pour me donner les directives et les conseils nécessaires sous maquette.

Je cette lourde tâche j'espère Monsieur le Prefet que vous daignerez prendre ma demande en considération. Pour la ville de Mouy j'ai réussi jusqu'à lors à ravitailler la population sans engager le budget de la ville et je peux encore continuer quelque temps. Ces moyens ne peuvent vous être expliqués que par un entretien à la préfecture si vous daignerez m'accorder audience. Je vous joint les états demandés pour la situation agricole et des lettres des maires du canton ceux-ci m'ayant chargé de vous les faire parvenir. En restant votre serviteur recevez Monsieur le préfet mes salutations respectueuses.

G. Lanrez

3. Lettre du 15 juillet 1940 de Gaston LANTEZ, maire provisoire de Mouy, nommé par les Allemands. (Archives départementales de l'Oise, 33W8397/1, affaires communales, arrondissement de Senlis, 1935-1945)

4. Le faisant fonction de maire de Séry-Magneval (canton de Crépy-en-Valois) démissionne, le 21 septembre 1940 (ADO, 33W8397/1)

Mairie de SÉRY-MAGNEVAL (OISE)

Le 21 Septembre 1940

SOUS-PREFECTURE DE SENLIS

accepté

Monsieur le Prefet de Loise Beauvais

J'ai assumé les fonctions de maire depuis août 1939. J'ai à partir de ces jours critiqué par d'autres recevois des observations mal saines pour tout et pour rien et de plus insulté de mots d'ordres. Je ne puis me permettre de vous dire je viens par la présente vous offrir ma démission d'adjoint et de conseiller municipal, j'ai 66 ans je suis fatigué j'ai besoin de repos dans l'espoir que vous voudrez bien accepter ma démission.

Veuillez agréer Monsieur le Prefet mes bien respectueuses salutations.

L'adjoint H. Lefevre

G.S.E. et joint délibérations du conseil 26 Février 1939

tants. La situation de Creil (10000 habitants) est ainsi évoquée, puisque le député-maire de Creil est toujours en place : "La curiosité passionnée que manifestait la population au début de la mise en application de la loi du 16 novembre 1940 portant réorganisation des corps municipaux, s'atténue peu à peu et c'est à peine si, maintenant, la nomination des nouveaux Maires donne lieu à quelques commentaires locaux. La démission d'office de M. Biondi, Conseiller général du canton de Neuilly-en-Thelle, n'a provoqué aucune réaction véritable dans l'opinion qui s'attendait à cette mesure, comme elle s'attend d'ailleurs à son remplacement prochain en qualité de Maire de Creil. Le gros du public commence à se désintéresser de l'ancien personnel politique, qui ne s'imaginait pas en fin de compte la fragilité de sa popularité, et il est, d'une manière générale, très satisfait de voir que les Pouvoirs publics recherchent, pour administrer les communes, des hommes capables, probes et énergiques (34)".

De fait, Eugène Dumoulin évoque encore les démissions dans son rapport du mois de juin mais c'est pour souligner que "le nombre des maires abandonnant leurs fonctions [paraît] vouloir diminuer" (35).

c) Des causes multiples de démission

Ainsi, face à cette *défection* mayorale, le préfet opte pour la franchise et reconnaît l'ampleur du problème : "D'une manière générale, les magistrats municipaux apportent à l'administration un dévouement réellement méritoire dans les circonstances présentes. Cependant, les démissions des maires sont toujours fréquentes et leur remplacement par des délégués devient assez difficile. Du premier janvier au 30 juin 1941, 47 municipalités ont été modifiées par suite de démission ou de dissolution"(36).

Nous ne savons pas si son propos englobe la réorganisation des corps municipaux consécutive à la loi du 16 novembre 1940. Il semble que non. Dans ce cas, cela voudrait dire que dans un peu moins de 7 % des Conseils municipaux, des démissions ont eu lieu avec, selon le corps préfectoral, quatre causes principales :

- la situation est un prétexte pour démissionner ;

- les maires sont impuissants face à la rigidité du fonctionnement administratif (ils ne peuvent pas augmenter les salaires des employés communaux, par exemple) ;

- les problèmes de santé ;
- la difficulté de concilier une activité professionnelle et une charge mayorale.

Jamais, l'exposition des maires, pris entre les demandes de la population et celles de l'Occupant, n'est évoquée, ou alors sous une forme elliptique à l'image des occurrences suivantes : "dans les circonstances actuelles" (Vacquier, mars 1941) ou encore "dans les circonstances présentes" (Vacquier, juin 1941). Alors que les Allemands régissent la vie administrative du département et que celle-ci est constamment sous sa surveillance, l'attitude du corps préfectoral est de faire comme si l'exercice de la souveraineté était encore pleinement possible. Le seul à avoir un regard "critique" est finalement le sous-préfet de Compiègne.

Un signe ne trompe pas : ses rapports sont toujours réduits à très peu de choses (38), une ou deux pages maximum alors que ceux de Dumoulin sont vraiment très étoffés. L'attitude du sous-préfet de Compiègne marque une différence par rapport au deux autres magistrats préfectoraux. Pourtant, Eugène Dumoulin a été confronté lui aussi à des démissions, dont celle du maire du chef-lieu d'arrondissement, Félix Louat, en décembre 1940 (39) .

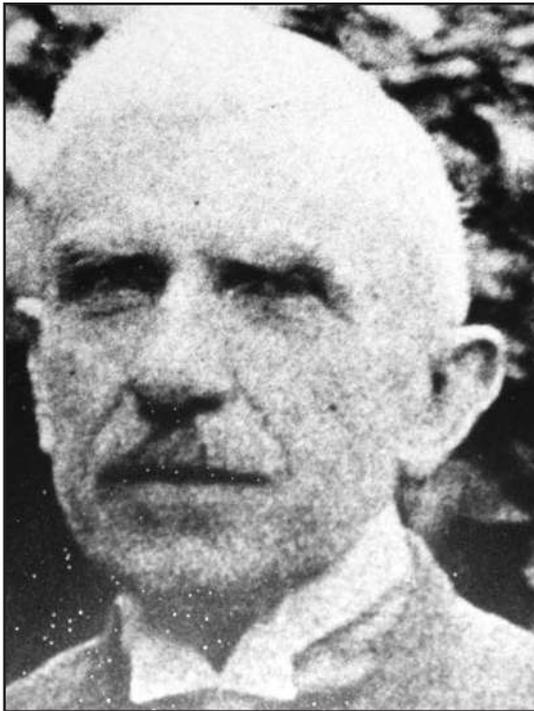
C. Félix Louat, maire de Senlis, pris dans les mailles allemandes

Félix Louat, maire de Senlis depuis 1930, affronte une situation qui l'amène peu à peu à prendre la décision de démissionner. Une pression trop forte ? Pourtant, l'homme se démène pour mener à bien ses multiples tâches.

a) Un notable dans la tourmente

Né en 1876, le notaire Félix Louat a été élu conseiller municipal de Senlis en 1919 (40). Réélu en 1925 et 1929, il devient maire de la ville le 31 mai 1930, à la suite du décès de son prédécesseur Louis Escavy (41). Par ailleurs, il est un membre éminent de la société locale d'histoire et d'archéologie et ses ouvrages sur Senlis font autorité (42). En 1939, il est étiqueté comme maire Union Républicaine Démocratique par la sous-préfecture (43).

Dans le courrier qu'il adresse aux maires de l'arrondissement le 12 juillet 1940, en sa qualité de sous-préfet provisoire, Félix Louat se fait l'intermédiaire entre les Allemands et les premiers magistrats communaux (44). Ce courrier montre que les Allemands avaient compris l'intérêt de mettre en place une administration de surveillance, et donc que très rapidement cette idée de gestion directe a été abandonnée. Quant à Félix Louat, homme féru d'histoire locale, sa position de premier magistrat a dû particulièrement l'inquiéter. Agé de 65 ans, l'homme avait vécu les épreuves de la guerre 14-18. Comme tous les Senlisiens qui ont connu ce conflit, le souvenir des sept fusillés de la ville, le 2 septembre 1914, et de son maire Eugène Odent a certainement été réactivé avec force (46) .



5. Félix LOUAT,
maire de Senlis,
du 31 mai 1930
au 25 décembre 1940.

(Mairie de Senlis)

b) Le maire : une courroie de transmission

Le courrier de Félix Louat adressé aux maires le 12 juillet 1940 illustre le rôle des premiers magistrats sous l'Occupation, tel qu'il est défini par les Allemands : ils sont une courroie de transmission indispensable. Mieux, ils effectuaient une tâche administrative ingrate que les Allemands ne pouvaient assurer faute de moyens humains suffisants (47).

Du côté français, l'attitude des maires doit être interrogée à l'aune de la volonté d'assurer une forme de souveraineté, surtout après l'effondrement de l'Etat en juin 1940. Les demandes de Félix Louat ont pour objet "les récoltes à venir". A la suite de la défaite française et par manque d'*ouvriers agricoles*, les Allemands proposent que des prisonniers de guerre français (PG) soient confiés aux agriculteurs volontaires pour les garder, tout en les employant dans leur exploitation agricole. Chaque maire devait dans sa commune faire la proposition de l'offre allemande aux agriculteurs, établir les besoins en main d'œuvre et en aviser le sous-préfet. Le maire d'une com-

mune qui accueillait les PG était tenu pour responsable des opérations administratives et de leur surveillance. Dans le même courrier, Félix Louat demandait également aux maires des renseignements sur les superficies emblavées et celles relatives aux betteraves. Ils devaient "immédiatement (48) en informer le Commandant de place à Senlis".

Pour la réussite de la récolte, les Allemands se préoccupent du moindre détail. Ils veulent savoir si les agriculteurs ont assez de chevaux. Ils leur demandent de veiller au bon entretien des machines. Ils obligent les maires des chefs-lieux de canton à se faire les intermédiaires entre les fournisseurs de pièces détachées et les agriculteurs.

Félix Louat termine son courrier en indiquant que la ration de pain pourra, en accord avec l'*Ortskommandantur*, être de 500 grammes par jour pour "les adultes travailleurs manuels, (routiers, manouvriers, ouvriers agricoles, etc.)", tout en signalant la pénurie des biens d'alimentation dans les épiceries. Les maires devaient informer les boulangers des mesures prises en faveur des travailleurs de force.

Au cours de la première séance du Conseil municipal de l'Occupation (49), Félix Louat dresse un bilan des faits intervenus depuis l'invasion allemande. Comme toutes les villes de l'arrondissement, celle de Senlis a connu deux évacuations : les 21 mai et 9 juin 1940. La ville fut bombardée à plusieurs reprises, d'abord le 19 mai et surtout entre les 2 et 9 juin. Alors que ses habitants étaient évacués sur le Morbihan, les bombardements allemands firent de nombreuses victimes parmi les civils. Félix Louat rejoignit ses administrés à Pontivy jusqu'à la signature de l'armistice.

Il rentre à Senlis le 2 juillet et se rend à l'*Ortskommandantur* installée dans la ville. Il insiste auprès des autorités allemandes pour conserver comme adjoint maître Lenoir qui avait été nommé maire provisoire par l'Occupant. Les Allemands le nomment pour une quinzaine de jours sous-préfet, jusqu'au retour d'Eugène Dumoulin, le 17 ou le 18 juillet.

c) La démission de Félix Louat

Deux autres séances du Conseil ont encore lieu sous son autorité, les 14 novembre et 17 décembre 1940. Les affaires courantes sont expédiées. Aucune allusion n'est faite au maréchal Pétain ni au nouveau régime, non plus qu'à la défunte III^e République. Cela n'est pas propre à Senlis, puisque la situation est identique à Crépy-en-Valois et à Creil. Les conseils municipaux font face aux événements et assurent la continuité de l'Etat au niveau local. Si le maire de Senlis n'a pas exprimé son désarroi en public, cela ne l'a pas empêché de démissionner le 25 décembre 1940 :

" Senlis, 25 décembre 1940,

Le Maire de Senlis à Monsieur le Préfet.

Avant la publication de la nouvelle loi municipale je n'aurais

pas voulu abandonner mon poste et me rendre coupable d'une sorte de désertion, mais maintenant que vous avez tous pouvoirs pour organiser les mairies, je viens vous donner ma démission de maire de Senlis. Vingt-et-un ans de Conseil, une année de premier adjoint faisant fonction de maire pendant la maladie mortelle de mon prédécesseur, dix ans et demi de mairie effective dont seize mois de guerre m'ont beaucoup fatigué. De plus j'ai assuré la présidence de la chambre des notaires et la marche de mon étude, qui est ma situation sociale et réclame tous mes soins en ces moments difficiles, enfin j'ai perdu ma femme en août dernier et je suis actuellement assez souffrant.

J'ose espérer que vous prendrez en considération les services que j'ai rendus à Senlis, et l'isolement dans lequel je me suis trouvé dès le début de la guerre, un adjoint très malade, mort depuis peu, et deux adjoints mobilisés, pour me rendre une liberté et un repos auxquels je crois avoir droit.

Veuillez agréer, monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments respectueusement dévoués".

Félix Louat évoque les nombreux facteurs qui ont motivé sa démission : perte de son épouse et de son premier adjoint, surcharge de travail, problème de santé. C'était déjà beaucoup pour un seul homme, de surcroît âgé. Mais il indique clairement la loi du 16 novembre 1940. Il pense probablement qu'il ne sera pas reconduit dans ses fonctions, sans doute à cause de sa nomination par les Allemands comme sous-préfet provisoire.

Sa démission ne semble pas avoir ému particulièrement les autorités préfectorales. Dans un courrier en réponse au préfet, Eugène Dumoulin émet un avis très négatif sur le maire de Senlis, même si dans celui-ci le sous-

préfet pensait le maintenir dans le cadre de la nouvelle loi municipale :

"M. Louat est un brave homme, mais un pauvre homme sans volonté, sans énergie et sans la moindre autorité ; il a fait le plein contre lui. La commune de Senlis est mal administrée, l'absence, à sa tête, d'un véritable chef, s'y fait cruellement sentir ; - chacun dans les services de la Mairie devra être remis à sa place, un ordre nouveau devra y être instauré. C'est une tâche de longue haleine et je recherche la personnalité réunissant toutes les qualités requises et disposant d'assez de temps pour s'y consacrer et la mener à bien.- J'aurais des difficultés, je m'en rends compte, car les gens sont, ici, d'un égoïsme farouche, et je voudrais trouver, pour administrer le Chef-lieu de l'arrondissement, un Maire ayant des vues larges et capable de faire acte d'autorité sans se soucier des réactions de l'opinion (50)".

Pour assurer le remplacement de Félix Louat, sur une proposition de Dumoulin, le préfet de l'Oise nomme, "en vertu de la loi du 5 avril 1884, article 84", le deuxième adjoint, Raymond

Lesage, maire de Senlis (51). Mais, Eugène Dumoulin interpelle le préfet pour lui demander de précipiter la nomination du maire, en vertu de la loi du 16 novembre 1940, et propose Etienne Audibert.

L'homme semble avoir toutes les qualités pour le sous-préfet : "Ancien élève de l'École Polytechnique, Ingénieur en chef des Mines, Directeur Général de la Société Nationale des Recherches, Officier de la Légion d'Honneur (52)". Il est vrai qu'à la suite du départ de Félix Louat, l'hebdomadaire local, *La Liaison* (53), s'était empressé de dresser des listes de futurs nommés au Conseil municipal. Pour prendre de court le périodique, le sous-préfet pressait ainsi Paul Vacquier. Paradoxalement, les rapports du commissaire de police de Senlis n'indiquaient aucun mouvement d'humeur parmi la population, ni à la suite du départ du maire légal en décembre, ni au sujet des listes avancées par *La Liaison* (54).

Trois jours plus tard, Etienne Audibert était le premier maire nommé dans le département, en vertu de la loi du 16 novembre 1940.

6. Etienne AUDIBERT, successeur de Félix LOUAT, premier maire nommé par Vichy dans l'Oise, en vertu de la loi du 16 novembre 1940.

Il démissionne en novembre 1941, à la suite d'une dénonciation aux Allemands.

(Mairie de Senlis)



Conclusion

L'étude de l'impact de la défaite sur les maires montre que, si le choc a été considérable, les administrations communales ont été rapidement restaurées au cours de l'été 1940. Les maires affrontèrent la situation et se conformèrent à l'idée qu'ils se faisaient du rôle protecteur d'un premier magistrat en temps de guerre (55). Ils mesuraient, peu ou prou, l'importance de rester en place parmi leurs administrés, qui leur avaient accordé ou renouvelé leur confiance lors des élections municipales de 1935.

Les maires incarnaient localement une forme de souveraineté nationale face aux Allemands, une attitude bien utile pour Vichy, qui espérait encore pouvoir négocier les conditions de l'après-guerre avec Hitler, après l'entrevue de Montoire en octobre 1940 (56). Le régime du maréchal Pétain, tout à son idée de "redressement national" entreprit dans ce contexte une épuration des municipalités, en adoptant la loi du 16 novembre.

**

*

Notes :

(1) Les réponses contenues dans l'article, somme toute partielles, proviennent pour l'essentiel de mon mémoire de master 2 soutenu en juin 2007 à l'Université de Paris 13, "Les maires de l'arrondissement de Senlis dans les années de tourmente (1935-1947)". Ces travaux ont été conduits par la professeure Danièle Fraboulet, qui continue à diriger mes recherches, dans le cadre d'un doctorat de troisième cycle.

(2) Thierry NELIAS, *Des Français face à l'invasion, mai-septembre 1940*, Paris, Pygmalion, 2008.

(3) Celui-ci est rétabli en 1942, à titre provisoire d'abord puis définitif en 1943.

(4) *Archives départementales de l'Oise*, 116W11828, dossiers des fonctionnaires de l'Administration préfectorale, 1934-1950.

(5) *Archives départementales de l'Oise*, MP 492, élection d'un sénateur (9 juillet 1939), à la suite du décès du sénateur-maire de Pont-Sainte-Maxence, Georges Decroze.

(6) On lira avec profit les actes des colloques organisés par l'Université de Picardie sur ce sujet. Anne DUMENIL, Philippe NIVET (dir.), *Picardie, terre de frontière*, Amiens, Encrage, 1998 ; Olivia CARPI, Philippe NIVET, *La Picardie occupée du Moyen Age au XXe siècle*, Amiens, Encrage, 2005 ; Olivia CARPI, Philippe NIVET, *Guerre et politique en Picardie aux époques moderne et contemporaine*, Amiens, Encrage, 2007.

(7) Françoise LECLÈRE-ROSENZWEIG, *L'Oise allemande. 25 juin 1940-2 décembre 1944*, Creil, Résistance 60, p 75.

(8) *Idem*, p 82.

(9) *Ibid*, p 75.

(10) Françoise LECLÈRE-ROSENZWEIG, *ibid*, p 76. ADO, 72W52, rapport quotidien du commissaire de police, septembre 1940-avril 1941. A la date du 15 septembre 1940, le commissaire note sous le libellé "événements de la journée" : "La Kommandantur de Senlis n'est plus une *Ortskommandantur* mais une *Kreiskommandantur*. Sa circonscription n'est pas plus étendue, c'est toujours l'arrondissement, mais les pouvoirs sont augmentés. Un Kommandant et son Etat-major vont loger pendant 14 jours au château Henri-IV".

(11) Françoise LECLÈRE-ROSENZWEIG, *L'Oise allemande*, op cit., p 76 et n. 22, *Archives de la Gendarmerie nationale*, 155 305.

(12) Pour Creil, in *Archives municipales*, liasses dépouillées : 5, 9, 10B1. Pour Crépy-en-Valois, in boîtes 382, 793, 853, 1245, 1250, 1251. Les archives municipales de Nanteuil-le-

Haudouin contiennent une liasse cotée 19H1, qui porte sur la correspondance entre l'*Ortskommandantur* de Crépy et la mairie de Nanteuil, 1940-1944.

(13) Françoise LECLÈRE-ROSENZWEIG, *L'Oise allemande*, op cit., p 76.

(14) René BARGETON, *Dictionnaire biographique des préfets, septembre 1870-mai 1982*, Archives nationales, 1994, p 531. Paul Vacquier est né à Villefranche-de-Rouergue, le 8 juillet 1886. Il est mort à Paris en 1956 (Rosenzweig, 2004, p 72).

(15) ADO, 33W8397/1, affaires communales de l'arrondissement de Senlis.

(16) Robert BARRIER, 2002.

(17) ADO, 33W8397/1.

(18) ADO, 33W8397/2, affaires communales de l'arrondissement de Senlis, 1935-1945.

(19) ADO, 33W8397/1.

(20) *Archives municipales de Creil*, liasse agriculture, relative à la 2GM, cotée 10B1.

(21) Jean-Pierre AZÉMA, *1940, l'année terrible*, Seuil, 1990.

(22) ADO, 33W8397/1, affaires communales de l'arrondissement de Senlis. In dossier Senlis. Courrier d'Eugène Dumoulin à Paul Vacquier du 26 août 1940.

(23) ADO, 33W8397/1, dossier Senlis, courrier d'Eugène Dumoulin à Paul Vacquier du 16 août 1940.

(24) ADO, 33W8397/1, *idem*.

(25) ADO, 33W8397/1, dossier Senlis, courrier d'Eugène Dumoulin à Paul Vacquier du 22 août 1940.

(26) Le titre 3 de cet armistice, signé le 22 juin 1940 entre la France et l'Allemagne, était rédigé de la façon suivante : « Dans les parties de la France occupée par les Allemands, le Reich exerce tous les droits de puissance occupante. Le Gouvernement français s'en-

gage à favoriser par tous les moyens les ordonnances prises pour l'exécution de ces droits, et à les faire appliquer avec l'aide de l'Administration française. En conséquence, le Gouvernement français doit immédiatement aviser les autorités et services des territoires occupés qu'ils auront à se conformer aux décisions des Commandants militaires allemands et à collaborer correctement avec ceux-ci».

(27) Rappelons que la plupart des maires sous l'Occupation étaient issus des élections municipales de 1935.

(28) ADO, 72W1-72W6. ADO, 33W8397/ 1 et 2, affaires communales de l'arrondissement de Senlis, dates extrêmes 1935-1945.

(29) ADO, 72W1, Conseillers municipaux, démissions et nominations des maires et des conseils municipaux 1940-1945.

(30) ADO, 72W6.

(31) ADO, 33W8398.

(32) ADO, 33W8267, in rapports du préfet de l'Oise, année 1941. Rapport du sous-préfet de Compiègne, daté du 21 janvier 1941.

(33) ADO, 33W8267.

(34) *Idem*, rapport d'Eugène Dumoulin, du 20 février 1941.

(35) *Idem*, rapport du 20 juin 1941.

(36) ADO, 33W8267, rapport du préfet Vacquier du 30 juin 1941.

(37) Dans son rapport d'octobre 1941, le préfet Vacquier ajoute même que la fonction avait perdu son caractère honorifique et que par conséquent les vocations se faisaient rares en ces temps troublés. Cité par Jean-Pierre BESSE, *L'Oise, septembre 1940-septembre 1944*, Creil, publié chez l'auteur, 1994, p 43.

(38) Deux hypothèses peuvent être soulevées dans ce cas : soit ce sous-préfet travaillait *a minima*, soit intentionnellement, il en disait le moins possible.

(39) ADO, 33W8397/2, affaires communales de l'arrondissement de Senlis, dossier Senlis.

(40) ADO, MP 962, élections municipales de Senlis, 1881-1935.

(41) Registre des délibérations du Conseil municipal de Senlis.

(42) Félix Louat devait décéder en 1944. Il est l'auteur d'une *Histoire de la ville de Senlis*, Senlis, Imprimeries réunies de Senlis, 1931. Cet ouvrage de référence a été réédité de nombreuses fois.

(43) ADO, MP 492, élection d'un sénateur de l'Oise en 1939, nuance politique des maires.

(44) *Archives municipales de Creil*, liasse agriculture relative à la 2GM, cotée 10B1. Courrier du 12 juillet 1940.

(45) Ahlrich MEYER, *L'Occupation allemande en France, 1940-1944*, Privat, 2002. Chapitre I : Administration de surveillance et collaboration, 1940-1942. L'auteur indique qu'un "Etat-major administratif auprès du commandant militaire [avait été] créé pour la surveillance administrative des autorités et administrations françaises (y compris la police) et pour le contrôle économique et l'exploitation des ressources du pays occupé. La division administrative fut dirigée par Werner Best jusqu'en 1942 et la division économique par le Dr Elmar Michel, un technocrate issu du ministère de l'Economie du Reich qui, après le départ de Best, prit la direction de l'Etat-major administratif dans son ensemble." p 25.

(46) ADO, *Le Courrier de l'Oise*, journal de Senlis, 11 juillet 1920. Les otages fusillés le 2 septembre 1914 étaient tous de condition modeste : Aubert Romuald-Emile, ouvrier mégissier, Jean-Stanislas Barbier, charretier Auguste-Lucien Cottrau, plongeur, Pierre Dewert, contremaître d'usine, Jean Baptiste Pommier, ouvrier boulanger, Arthur Rigault, tailleur de pierres.

(47) Marc-Olivier BARUCH, *Servir l'Etat français*, Paris, Fayard, 1997, p 70. Robert O. PAXTON, "La collabora-

tion d'Etat", in *La France des années noires*, tome 1, Points Seuil Histoire, p. 349-383.

(48) Souligné dans le texte.

(49) Registre de délibérations du Conseil municipal de Senlis, séance du 14 août 1940.

(50) ADO, 33W8397/2, affaires communales de l'arrondissement de Senlis, courrier d'Eugène Dumoulin à Paul Vacquier du 28 décembre 1940.

(51) ADO, 33W8397/2, courrier du 31 décembre 1940.

(52) ADO, 33W8397/2, courrier du 15 janvier 1941 adressé au préfet.

(53) Créé en septembre 1940, *La Liaison* était à l'origine un hebdomadaire de tendance maréchaliste. Il était dirigé par un ancien radical-socialiste, Léon Tacail. Il est rapidement devenu un relais de la propagande allemande. Son tirage, de 9000 exemplaires au début de l'Occupation, devait atteindre les 11000 exemplaires en décembre 1941, répartis de la façon suivante : Senlis, 5000 ; Creil 5000 ; Compiègne 1000. Il couvrait également le canton de Crépy-en-Valois.

ADO, 33W8814, presse sous l'Occupation dans le département.

(54) ADO, 72W52, rapport quotidien du commissaire de police, septembre 1940-avril 1941 et 72W62, rapports de quinzaine du commissaire de police de Senlis.

(55) Olivier WIEVIORKA, *Les orphelins de la République, destinées des députés et sénateurs français (1940-1945)*, Seuil, 2001, p 51 et suivantes.

(56) Robert O. PAXTON, "La Collaboration d'Etat", in Jean-Pierre AZEMA, François BEDARIDA (dir.), *La France des années noires*, tome 1, Paris, Points Seuil Histoire, 1993-2000, p 349 et suivantes.

**

*

Bibliographies

Ouvrages reçus

* Juliette LENOIR (dir.), *Une bibliothèque en France. Histoire de la bibliothèque municipale de Compiègne. 1806-2007*, Publication de la Société Historique de Compiègne, 2007, 143 p., 15 €.

Ce très beau volume de référence coordonné par l'actuelle conservateur en chef des bibliothèques municipales de la ville, a été publié à l'occasion de l'inauguration du bâtiment rénové et agrandi de Saint-Corneille, en décembre

2007, opération qui a remis à niveau la bibliothèque municipale centrale de la ville, tout en l'ouvrant sur l'ancien cloître de l'abbaye, dont deux ailes ont été magnifiquement restaurées, en attendant le reste ... Si la surface ouverte au public a été quadruplée, le cellier ayant été somptueusement aménagé pour conserver les fonds anciens et accueillir les chercheurs, cette rénovation nécessaire n'a pas pour autant résolu le problème des limites spatiales du lieu, perpétuant une domma-

geable division des fonds d'ouvrages au détriment des lecteurs et surtout des chercheurs : on peut ainsi se demander, compte tenu des lourds frais engagés dans l'opération, s'il n'eût pas été plus raisonnable d'aménager une véritable bibliothèque centrale digne de ce nom, à la hauteur des ambitions culturelles légitimes de la ville, en un lieu plus accessible et extensible, comportant des parkings, par exemple à l'emplacement de l'actuel collège Monod, sinon des haras.

Le livre comporte d'abord une chronique circonstanciée de la bibliothèque, dont sont retracées les origines lointaines depuis les fonds de l'abbaye Saint-Corneille et les saisies révolutionnaires, puis le long et complexe cheminement, de ses prémices impériales (1806), jusqu'à son installation en 1959 dans l'actuel bâtiment construit derrière le cloître et l'adjonction d'annexes : (le Puy du Roy, devenu la médiathèque J. Mourichon et l'école Pompidou dès 1979, Bellicart en 1994).

Ouvrages reçus, dont il sera rendu compte dans un prochain N° de la revue :

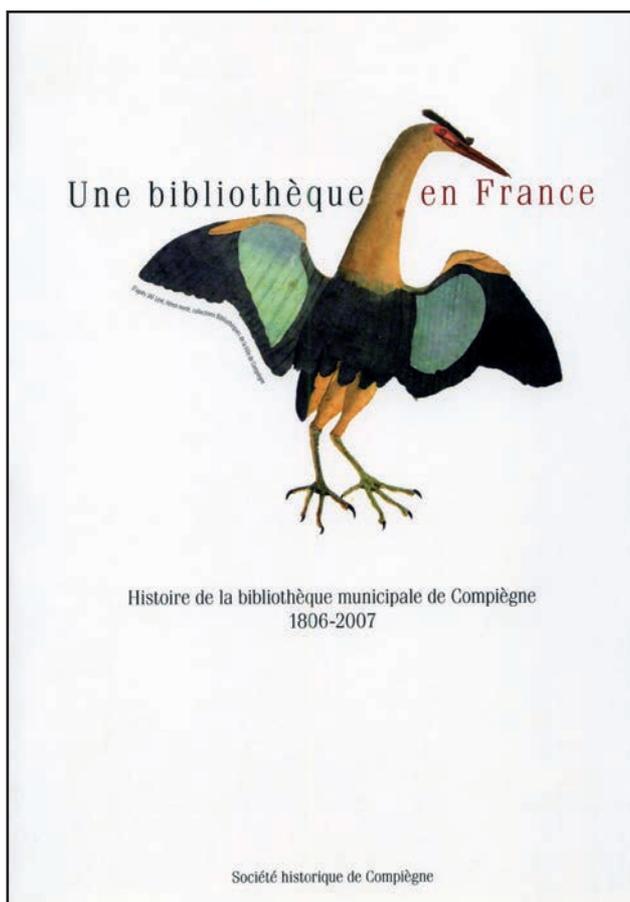
- Robert LABILLE, *Recherches sur l'histoire du village de Saint-Jean-aux-Bois, 1631-1792*, Saint-Jean-aux-Bois, 3 T., 2007-2008, prix non indiqué.
- Simone MEYSSONNIER (Ed.) *Traité sur le commerce de J. Child, Remarques de Vincent de Gournay*, L'Harmattan, Paris, 2008, 330 p., 34, 50 €.
- Florence GAUTHIER, *L'aristocratie de l'épiderme. Le combat de la Société des Citoyens de Couleur, 1789/1791*, CNRS Éditions, Paris, 2007, 446 p., 22 €.
- Michel BIARD (dir.), *Les politiques de la Terreur, 1793-1794*, Actes du colloque de Rouen, 11-13 janvier 2007, PUR, SER, Rennes, 2008, 484 p., 25 €.
- Annie CRÉPIN, *Révolution et armée nouvelle en Seine-et-Marne (1791-1797)*, Ed. CTHS, Paris, 2008, 463 p., 32 €.
- *Carnets de guerre d'Albert Couderc, 1914-1918*, famille Couderc, 2007, 171 p., Clermont-Ferrand, (H.C.).
- Jean-Yves BONNARD et alii, *1914-1918, L'Oise au coeur de la Grande Guerre*, A.D. Oise, 2008, 237 p., 20 €.
- Jean-Yves BONNARD, *Rethondes, le jour où l'histoire s'est arrêtée, 11 novembre 1918 - 21 juin 1940*, Ed. du Trotteur Ailé, Cuise-la-Motte, 2008, 133 p., 13, 80 €.
- *Moi, Auguste Ravenel, artiste-peintre*, lettres illustrées, 1908-1916, CDDP Oise, Beauvais, 2008, 308 p., 15 €.
- *Six frères. Correspondance de guerre de Jean, Paul, André, Pierre, Marc et Henri Bouchet, 1914-1918*, CDDP Oise, Beauvais, 2008, 384 p., 20 €.
- Julien SAPORI, *Les troupes italiennes en France dans la Grande Guerre*, Ed. Amovi, Parçay, 2008, 139 p., 16 €.
- Marcel LETORT, *Matricule 73671. Journal d'un déporté résistant*. Rééd CDDP Oise, 2008, 100 p. prix non indiqué.
- Claude GOUGOUX, *Souvenirs compiégnois*, Coëtquen Éditions, Rééd. 2007, 211 p., 15 €.
- *Le Canal de l'Ourcq, hier, aujourd'hui, demain*, Colloque de l'A.F.L.O., 14-15 décembre 2002, 2005, 192 p., 23 €.
- Jérôme PAUZET, Jean-Yves PAUZET, *La bataille de Mauconseil*, B.D. Prométhée, Chiry-Ourcamp, 2008. (BD.)
- Jacques CAMBRY, *un Breton des Lumières*, Actes du colloque de Quimperlé, octobre 2007, Brest 2008, 231 p., 15 €.

Auparavant, les livres avaient navigué entre le second étage de l'hôtel-de-ville, l'ancien hôtel-Dieu, la bibliothèque du château, l'ensemble passant du statut de cabinet de lecture et de réserve locale pour une élite au XIX^{ème} siècle, à une bibliothèque populaire à but éducatif et récréatif plus large, au XX^{ème} siècle. La succession des bibliothécaires et des conservateurs témoigne aussi de la professionnalisation comme de la diversification du personnel employé par la ville au service des lecteurs.

Dans une seconde mais non moins précieuse partie de l'ouvrage, on trouvera l'évocation, illustrée de belles reproductions en couleurs, d'un choix varié de «trésors» de la bibliothèque compiégnaise : allant du «cartulaire rouge», manuscrit de Saint-Corneille du XIII^e siècle, aux éditions originales illustrées par Albert Robida ou Ferdinand Bac au XX^e, en passant par les magnifiques reliures (à noter plus particulièrement celle de l'édition de la Constitution de l'an III, offerte en 1797 à la ville par son ancien imprimeur Bertrand, le Mirabeau de Compiègne, dont la tranche est ornée de symboles révolutionnaires) ou les cartes et gravures anciennes (de Jacques Callot à Jean-Antoine Léré), sans oublier les somptueuses planches de grand format tirées de la «Description de l'Égypte»...

L'ensemble constitue donc une belle invitation à la (re)découverte et à la fréquentation régulière de la bibliothèque Saint-Corneille réouverte au public depuis maintenant plus d'un an, au cœur de la cité.

Jacques BERNET



* **Prosper Mérimée au temps de Napoléon III** – Editions de la Réunion des Musées Nationaux, Paris, 2008, 102 p., 35 € (ISBN : 978-2-7118-5050-1).

Dans cet ouvrage sont réunies les quatre communications du colloque de la Société Historique tenu au château de Compiègne le 18 octobre 2003, à l'occasion de la commémoration du bicentenaire de la naissance de Prosper Mérimée. La rencontre portait sur la dernière partie de la vie de Mérimée du temps de Napoléon III, les biographes ayant généralement ordonné le récit de sa vie en trois séquences, celle de l'écrivain, celle de l'Inspecteur Général des Monuments historiques et celle du Sénateur à la Cour du Second Empire.

Comme le montrent bien les communications, l'autorité de Mérimée continua à

s'exercer sur les questions touchant aux beaux-arts et aux monuments historiques, et il conserva une forte influence au sein des commissions spécialisées.

De même, s'il avait renoncé à faire œuvre d'écrivain, il poursuivit une activité d'auteur d'écrits historiques et littéraires sous la forme de varia. Ses travaux antérieurs d'historien, notamment sur l'époque romaine, en firent également un fort précieux collaborateur de l'Empereur, pour la préparation de son ouvrage «Histoire de Jules César».

Enfin, Mérimée est devenu un acteur important du développement et de la reconnaissance de l'archéologie, observateur et conseiller des grands chantiers de fouilles tels ceux de Champlieu dans la forêt de Compiègne et d'Alise-Sainte-Reine, site présumé de la bataille d'Alésia.

Les communications ont pour titre : Prosper Mérimée à la Cour de Napoléon III et d'Eugénie (Françoise Maison) ; Mérimée, les beaux-arts et la Grande-Bretagne (Françoise Bercé) ; Varia historiques et littéraires (1853-1870) (Antonia Fonyi) ; L'archéologue au service de l'empereur (Marie-Laure Berdeaux-La Brazidec). En annexe : Dons et legs de Mérimée aux musées français (liste établie par Marie-Laure Berdeaux-La Brazidec).

Françoise MARTINS.

* **Geneviève HODIN, Brillé, birilli, Bérulle et autres curiosités rimbaldiennes**, Compiègne, 2008, 123 p., prix non indiqué.

Notre collègue et amie Geneviève HODIN, ancienne professeure de lettres à la Cité technique Mireille Grenet de Compiègne, est de longue date une spécialiste passionnée du poète Arthur Rimbaud, dont elle ravive la mémoire grâce à un beau petit livre très original et fort bien illustré. Son titre fait plus particulièrement référence aux «brillés», qui étaient des objets de verre fabriqués notamment par la Verrerie de Charleville, patrie du poète, et dont celui-ci fit commerce en Abyssinie, dans la dernière partie de sa courte vie. On trouvera dans ce plaisant et malicieux ouvrage, outre des développements sur la verrerie au XIX^e, sur Rimbaud et l'Afrique, bien d'autres «variétés rimbaldiennes» qui intéresseront vivement les nombreux curieux et amoureux d'un personnage et écrivain de génie, qui ne s'est jamais démodé.

Jacques BERNET